

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Haute - Vienne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN LIGOURE

Nombres de membres :

Afférents au conseil	En exercice	Présents	Procurations
15	15	8	3

Séance ordinaire du 29 mars 2021

Date de la convocation :
20 mars 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-neuf mars à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier MARCELLAUD

Date d'affichage :
20 mars 2021

Présents : Madame CHEYRONNAUD

Messieurs MARCELLAUD, FENET, DE JESUS, LEBRAUD, VIGNAUD,
DECONCHAT et REYROLLE

Procurations : de B. THORREE à D. MARCELLAUD, de C. BOUILHAGUET à C. CHEYRONNAUD
et de L. FAUCHER à JP. FENET

Objet de la délibération :
Cuisine scolaire, choix du bureau de contrôle

Monsieur le Maire indique au Conseil que l'architecte de l'Agence ECR en charge de la réalisation de l'opération souhaite que soient effectuées des missions de bureau de contrôle suivantes :

- Mission contrôle technique
 - 2-1 mission L+LE + LP+SEI + Hand avec notice
 - 2-2 mission VIE+ notice P-C + consuel
 - 2-3 mission PS
 - 2-4 mission attestation hand
 - 2-5 mission TH + attestation de prise en compte RT 2012
- Mission coordination SPS
 - 2-1 mission coordination sécurité protection de la santé

Il présente les devis et le tableau des analyses des offres de l'APAVE et de la SOCOTEC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, retient la proposition de la SOCOTEC.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme en mairie le 12 avril 2021.

Le Maire,
Didier MARCELLAUD

